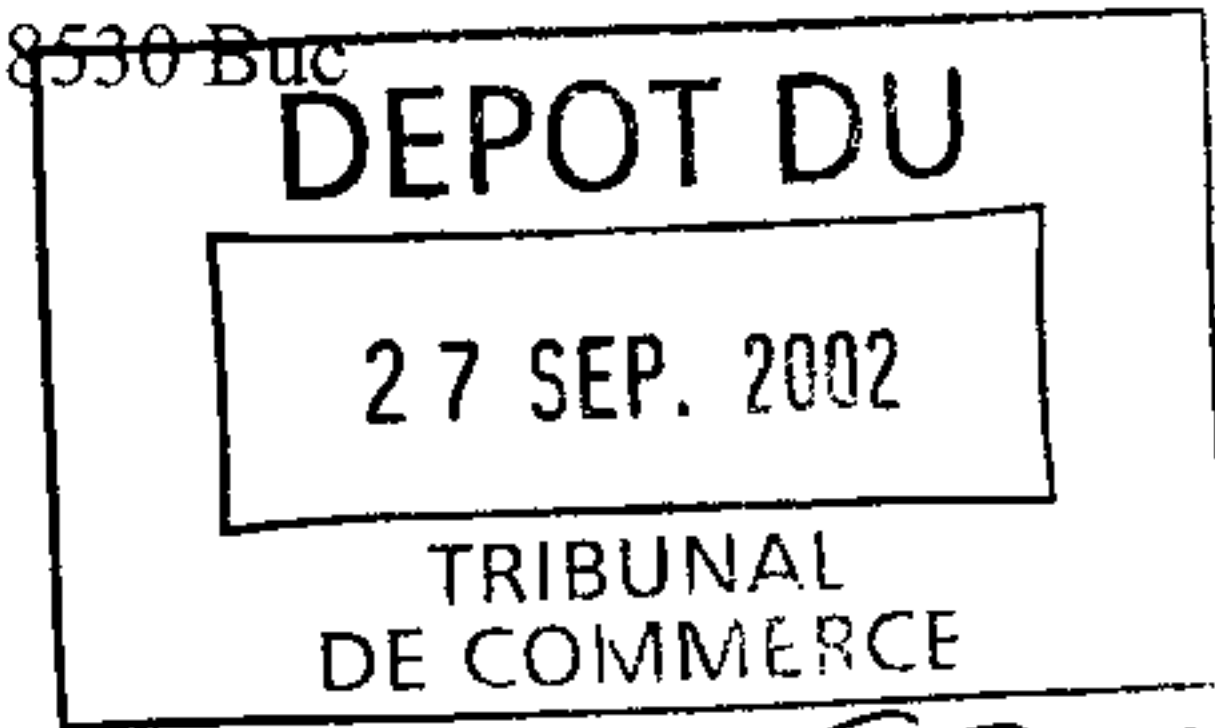


95 B 2479

3 D PLUS SA

Société anonyme au capital de 800.000 euros
Siège social : 641 rue Hélène Boucher – ZI – 78530 Buc
402 523 088 RCS Versailles



- o O o -

23665

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 21 JUIN 2002

L'an 2002,

Le 21 juin, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire réunie ce jour,

Les actionnaires de la société 3D Plus SA se sont réunis dans les locaux de la société d'avocats Bontoux et Associés, 112 boulevard Haussmann – 75008 Paris, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'administration, plus de quinze jours à l'avance, dans les formes prescrites par la loi et les statuts.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par tous les membres présents à la réunion lors de leur entrée en séance.

Monsieur Christian Val préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Sont appelées comme scrutateurs :

- ♦ Innovacom 1, Administrateur, représentée par Monsieur Frédéric Lingois,
- ♦ Thalès Corporate Ventures, Administrateur, représentée par Monsieur ~~Claude Bozzo~~, **Jean Du Four**

présents et acceptant comme représentant le plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne comme secrétaire : Monsieur Pierre Maurice.

Le Président met à la disposition de l'assemblée, la feuille de présence certifiée sincère par les membres du bureau, de laquelle il résulte que les actionnaires présents possèdent ou représentent ensemble actions, soit plus du quart du capital social, et constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer ce dont il lui est donné acte.

Le Président rappelle à l'assemblée que celle-ci a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

- ♦ nomination de deux nouveaux administrateurs,
- ♦ pouvoirs pour les formalités légales.

Le Président rappelle ensuite à l'assemblée et celle-ci le reconnaît à l'unanimité, que tous les documents visés par les dispositions du Code de commerce régissant les sociétés commerciales et leur décret d'application, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

Le Président rappelle en outre que le commissaire aux comptes en fonction a été régulièrement convoqué.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- ♦ un exemplaire des statuts,
- ♦ le rapport du Conseil d'administration,
- ♦ le projet de résolutions,
- ♦ la justification des convocations à la présente assemblée,
- ♦ et divers autres documents prescrits par la législation en vigueur.

La délibération est ouverte sur l'ordre du jour ci-dessus par la lecture du rapport du Conseil d'administration.

La parole est ensuite offerte aux actionnaires qui ne présentent aucune observation à la suite des explications fournies dans ce rapport.

Puis le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sous condition suspensive de la souscription par la société Crédit Lyonnais Venture Capital à l'augmentation de capital de la société 3D Plus SA qui vient d'être décidée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, de nommer à compter de ce jour, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 :

- ♦ la société Crédit Lyonnais Venture Capital, société anonyme au capital de 45.000.000 euros dont le siège social est fixé à Paris (75002), 19 boulevard des Italiens, immatriculée sous le numéro 434 465 514 RCS Paris,

laquelle a déclaré, par avance, accepter ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à sa nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sous condition suspensive de la souscription par le groupe Siparex à l'augmentation de capital de la société 3D Plus SA qui vient d'être décidée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, de nommer à compter de ce jour, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 :

- ♦ la société Sigefi Ventures Gestion, société anonyme au capital de 240.000 euros dont le siège social est fixé à Lyon (69006), 139 rue Vendôme, immatriculée sous le numéro 420 732 661 RCS Lyon,

laquelle a déclaré, par avance, accepter ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à sa nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

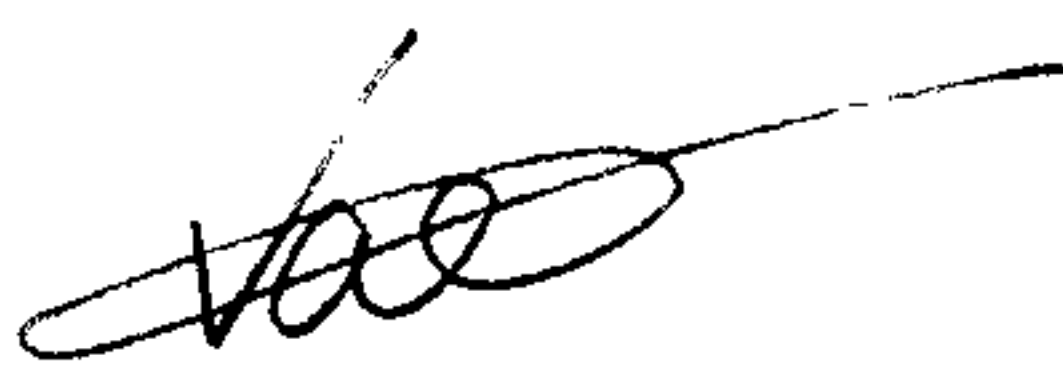
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer ou faire effectuer toutes les formalités légales afférentes à ces décisions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président
Ch. Val



Les Scrutateurs
Pour Innovacom 1
F. Lingois



Le Secrétaire
P. Maurice



Pour Thalès Corporate Ventures
~~C. Bozzo~~ **J. Du Four**



95 B 2479



CREDIT LYONNAIS VENTURE CAPITAL

3D +
Monsieur Christian VAL
Président Directeur Général
641, rue Hélène Boucher
Z.I.
78532 BUC Cedex

Paris, le 1^{er} Juillet 2002

Monsieur,

Nous vous informons par la présente, conformément à l'article 102 du décret du 23 mars 1967, que nous avons nommé en qualité de représentant permanent de notre Société au Conseil d'Administration de 3D +, Monsieur Vincent Ollivier, demeurant 12, allée du Lac Supérieur – 78110 Le Vésinet, avec effet à compter de ce jour.

Ladite désignation sera valable pour toute la durée dudit mandat de membre du Conseil d'Administration ou de son renouvellement, sauf décès, révocation ou démission. Elle sera réputée confirmée lors de chaque renouvellement du mandat de conseil de surveillance de notre Société, sauf avis contraire notifié à 3D+.

Fait à Paris
Le 1^{er} Juillet 2002

Antoine Colboc
Président Directeur Général

95 B 2479

SIPAREX

SIGEFI VENTURES GESTION

3D PLUS SA
641 rue Hélène Boucher
78530 Buc

Paris,
Le 24 juin 2002

Messieurs,

Votre assemblée générale ordinaire en date du 21 juin, a nommé notre société en qualité d'administrateur.

Conformément aux dispositions des articles L-225-20 du Code de commerce et 78 du décret sur les sociétés commerciales, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur Pascal Demichel assumera personnellement la représentation de la société SIGEFI VENTURES GESTION au sein du Conseil d'administration de votre société.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.



René MAURY
Président

SIÈGE SOCIAL
139, rue Vendôme
69477 LYON cedex 06
Tel. +33(4) 72 83 23 23
Fax +33(4) 72 83 23 00

166, rue du Faubourg St-Honoré
75008 PARIS
Tel. +33(1) 53 93 02 20
Fax +33(1) 53 93 02 30

1400 Fashion Island Boulevard
suite 600
SAN MATEO CA 94404 - USA
Tel. +1(650) 522 0085
Fax +1(650) 522 0087

PARIS - LYON - LILLE - NANTES - BESANÇON - ROUEN - SAN FRANCISCO

siparex@siparex.com • www.siparex.com